

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-026 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 15 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 8 février 2024 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 49 - Nombre de pouvoirs : 19 - Nombre de votants : 68

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Sylvie SONNERY (jusqu'à la délibération n°2024-018), Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL (jusqu'à la délibération n°2024-018), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS (jusqu'à la délibération n°2024-018), Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2024-012), Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI (à partir de la délibération n°2024-025), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2024-013), Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2024-018), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2024-016), Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Jérôme GARNIER, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Estelle BARBARIN, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Daniel FABRE (à Christian de BOISSIEU), Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Ludovic PUIGMAL (à Laurent BOU), Claire ANDRÉ (à Roselyne BURON à partir de la délibération n°2024-012), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Denis JACQUEMIN (à Françoise GARIBIAN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Gaël ALLAIN (à Jean PEYSSON), Françoise VEYSSET-RABILLOU (à Max ORSET), Emilie CHARMET (à Sébastien GOBET).

**Etaient excusés et suppléés :** Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Nazarello ALONSO (par Jérôme GARNIER), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

**Etaient excusés :** Bernard PERRET, Maël DURAND, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

**Etaient absents :** Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

**Objet : Modification du schéma communautaire de la randonnée et demande de subvention auprès du Département**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 février 2024 ;

VU les délibérations n°2018-132 du 2 juillet 2018 et 2018-256 du 20 décembre 2018, concernant le schéma communautaire de la randonnée ;

Considérant la compétence « aménagement, entretien, gestion et promotion d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclable » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Considérant la nouvelle stratégie en matière de randonnée adoptée par le Département de l'Ain ;

Considérant la proposition de Traces TPI et l'avis du Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Ain sur la pertinence du réseau d'itinéraires de la Plaine de l'Ain à intégrer le réseau départemental à vocation touristique ;

M. Patrick MILLET, président de la Commission tourisme, rappelle que, par délibération du 6 juillet 2017, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) a validé la stratégie touristique de la Plaine de l'Ain positionnant les activités de pleine nature comme un des points forts de son offre.

.../...

La CCPA s'est dotée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence « aménagement, entretien, gestion et promotion d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclable » dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire, sur les 53 communes de son territoire.

En novembre 2017 le bureau d'études Traces TPI a été missionné par la CCPA pour réaliser un diagnostic des chemins pour créer un ensemble cohérent et varié d'itinéraires de randonnée. Le diagnostic a ensuite été suivi d'une campagne foncière concomitamment au balisage sur le terrain dans le cadre d'une inscription des tronçons au PDIPR.

Le petit entretien a lui été confié au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre qui mandate des clubs locaux de randonneurs. Ceux-ci font régulièrement remonter des dysfonctionnements en termes de tracé, signalisation directionnelle, incohérence entre le tracé et le balisage... Un audit plus approfondi vise à apporter des mesures correctives. La progression sur le terrain et au niveau foncier avance par tranche.

En accord avec les associations de randonneurs, le Comité Départemental, les circuits sont aménagés par tranche en suivant un processus de validation. Aussi en accord avec le Conseil Départemental, nous sollicitons une subvention pour une première tranche de travaux estimée à 21 750 € HT selon de plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €uros HT	Recettes	Montant en €uros HT
Conception graphique, fabrication et pose panneaux de départ	21 750	CD 01 (financement 50 %)	10 875
		Auto financement Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (50 %)	10 875
<b>TOTAL</b>	<b>21 750</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 750</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la demande de subvention au Conseil départemental pour un montant de 10 875 euros (soit 50 % de l'investissement).
- AUTORISE le président, ou l' élu ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter une subvention auprès du Département de l'Ain.
- AUTORISE le président, ou l' élu ayant reçu délégation, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 février 2024*

Publiée le **29 FEV. 2024**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,

Le 1<sup>er</sup> vice-président,

**Marcel JACQUIN**

